



# **PROCÈS VERBAL**

## **COMMISSION STATUTS ET REGLEMENT**

**PV N° 50 CDSR/4**

**DATE :** 29 Octobre 2021

**Président :** Monsieur BRUNEL Nicolas

**Présents :** Messieurs DA SILVA Séraphin, LECOUR Bernard.

### **I- ETUDES DES RESERVES**

#### **I – Match 23628968 D3 D E.F. BEAUNOISE – BLIGNY SUR OUCHE du 17/10/21**

Evocation de BLIGNY, régulièrement confirmée par mail, droits à débiter sur le compte du club, sur l'identité et la participation d'un joueur d'E.F. BEAUNOISE pour le motif suivant : « le joueur présenté n'est pas celui-ci ». Sur la confirmation envoyée par le mail par le club de BLIGNY, une fraude d'identité aurait été relevée sur un des joueurs de l'E.F. BEAUNOISE.

Après étude du dossier, la Commission transmet le dossier à l'Instructeur du District.

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.*

**Le Président :** Nicolas Brunel